

Schweizerische Kynologische Gesellschaft  
Société cynologique suisse  
Società cinologica svizzera



**REGLEMENT DE CONCOURS  
de la Société cynologique suisse SCS**

pour les disciplines sportives

**Agility Mobility Obedience**

**CHAMPIONNATS  
INTERNATIONAUX  
OBEDIENCE**



## 1. CHAMPIONNAT D'EUROPE ET DU MONDE FCI

### 1.1 Généralités

- La CTAMO désigne les membre de l'équipe nationale.
- Avant les sélectifs, la CTAMO décidera du nombre de places pour ces championnats.
- Les sélectifs seront jugés selon le règlement FCI. Celui-ci est disponible sur le site [www.kamoweb.ch](http://www.kamoweb.ch).
- Les directives du règlement Obedience doivent être remplies.
- La CTAMO désigne une personne de surveillance, (Juge-Arbitre) qui supervisera le sélectif. Cette personne sera responsable à ce que le règlement et les directives de la CTAMO soient respectés.
- Les sélectifs ont lieu chaque année, si possible pendant le premier trimestre.
- Les sections qui sont intéressées d'organiser un sélectif doivent s'annoncer auprès de la CTAMO.  
La CTAMO attribuera le sélectif à une section.

### 1.2 Conditions

- Seuls les chiens autorisés à travailler en classe Obedience 3 et avec pedigree reconnu par la FCI peuvent y prendre part.
- Une licence Obedience valable et le carnet de travail Obedience doivent pouvoir être présentés afin de confirmer l'admission du chien au sélectif.
- Les conducteurs doivent être citoyens suisses et membres d'une section locale ou d'un club de race de la SCS.  
La section organisatrice est responsable de l'exactitude des données pour l'admission au sélectif.

### 1.3 Juge et assistant du juge

- Le juge « international » et l'assistant du juge sont désignés par la CTAMO.
- Un juge « national » peut être engagé sur décision de la CTAMO comme deuxième juge.
- Si plusieurs juges sont engagés pour un sélectif, la moyenne des deux notes sera prise en considération.
- Un juge ne doit pas juger plus de 4 chiens par heure.



#### **1.4 Mode de qualification**

- La somme des points de 2 sur 3 sélectifs doit au moins donner 490 points. La qualification « très bien » doit au moins être obtenue dans les deux sélectifs.
- Si deux ou plusieurs chiens obtiennent le même nombre de points, les résultats des exercices 3, 5 et 6 (coefficient inclus) seront additionnés. Si le résultat ainsi obtenu est le même, les exercices doivent être répétés.

#### **1.5 FRANC-CM**

- Les organisateurs de concours Agility et Obedience sont dans l'obligation de verser à la CTAMO le « Franc-CM » .
- Celui-ci sera investi afin de réduire les frais des conducteurs de l'équipe nationale pour les Championnats du monde Agility et Obedience.
- La CTAMO a la compétence de répartir ces fonds entre l'Agility et l'Obedience.  
La société organisatrice d'un concours recevra la facture directement de la CTAMO.

#### **1.6 CACIOB**

Le CACIOB peut être acquis selon les directives de la FCI.

#### **1.7 Dispositions finales**

En cas de litiges ou de cas imprévus, la CTAMO prendra une décision ou alors la personne déléguée par la CTAMO est habilitée à prendre une décision d'urgence sur place.